Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260223-202602010-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10
Date de la convocation		
13/02/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
13/02/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 13 février 2026.

Présents : Anne-Marie MORLIER, Gilbert GEORGEAULT, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Isabelle LUCAS, Jérôme LE MEITOUR, Elodie RIGAUD/ALLAIN et Florian LE BOUCHER.

Absent excusé ayant donné procuration : Mr Gwendal LE GUENNEC a donné pouvoir à Mr Matthias de MAUROY.

Excusé : Aurélien LORIER

Absent non excusé : Michel MELOT

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

2026-02-010 Révision des tarifs de la cantine au 1er septembre 2026

Madame le Maire expose :

Pour rappel, la dernière révision des tarifs de la cantine a eu lieu lors de la rentrée scolaire 2024-2025.

Au vu de l'inflation des énergies et de la masse salariale, nous vous proposons une augmentation des tarifs du restaurant municipal de 2 % à compter du 1er septembre 2026, selon les grilles suivantes :

Tarifs cantine :

Tranche	Quotient familial	Tarif actuel	Proposition tarif au 01 09 2026
1	0 à 850	1 €	1 €
2	851 à 1 100	4.22 €	4.30 €
3	1 101 à 1 250	4.63 €	4.72 €
4	1 251 à 1 400	4.84 €	4.94 €
5	1 401 et plus	5.05 €	5.15 €

.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent la révision des tarifs de la cantine à partir du 1er septembre 2026 à l'unanimité des votants.

La secrétaire,
Laurence MORICE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.

Le 23 février 2026
La Maire,
Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins